SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 septembre 2021 à 19 h 30, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Présences:

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence de la mairesse suppléante M^{me} Josée Clément.

Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon et le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière adjointe M^{me} Marie-Hélène Rivest agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

21-09-773 Ordre du jour

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 20 septembre 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 7 septembre 2021 et séances extraordinaires des 15 et 16 septembre 2021

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues les 15 et 16 septembre 2021
- 3.2 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.4 Autorisation de participation / Découvrir le potentiel de la ville intelligente / UMQ
- 4.5 Association des locataires de l'Office municipal de l'habitation de Vaudreuil-Dorion / Achat d'une balançoire / Aide financière

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Servitude / Point d'alimentation d'éclairage / Parties des lots 5 591 972 et 5 598 718 / Projet « Ravin Boisé » / Autorisation de signature
- 5.3 Modification à la rémunération du personnel électoral / Élection 2021
- 5.4 Piste multifonction / Partie du lot 4 801 600 / Rue des muguets / Autorisation de signature

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes échéance du 6 août 2021
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt nº 1686 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut
- 6.3 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt nº 1687 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'un bâtiment de service et de remplacement d'un système de traitement des eaux usées / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut

7. Ressources humaines

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service des travaux publics / Nomination / Journalier régulier saisonnier
- 7.3 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier

8. Communications

- 9. Informatique et géomatique
- 10. Sports et loisirs
- 11. Culture et vie communautaire
- 12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.1 Mandat / Centre de services partagés du Québec / Disposition de biens excédentaires / Autorisation
- 13.2 Annulation / Appel d'offres n° 401-110-21-17 / Fourniture et installation d'un module de jeux dans le parc du Manoir
- 13.3 Rejet de la soumission / Demande de prix n° 401-110-21-39 / Fourniture et installation de garde-corps et équipements de sécurité pour les toits des bâtiments municipaux
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offre nº 401-110-21-66 /
 Décontamination et démolition d'un bâtiment au 3-5, rue Saint-Michel
- 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-62 / Fourniture et plantation de végétaux Arbres gros calibre

14. Eaux

14.1 Ratification / Modification de l'avis d'interdiction partielle de l'utilisation extérieure de l'eau potable

15. Génie

- 15.1 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE / Construction d'un bâtiment de service et remplacement d'un système de traitement des eaux usées / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Cardinal et du Canari) / Règlement n° 1687 / Précision à la résolution 21-04-353
- 15.4 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.09 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Trudeau

16. Aménagement du territoire

- 16.1 Ordres de changement nos 1 à 3 / Appel d'offres no 401-110-21-46 / Travaux de réaménagement du parc Lorne-Worsley
- 16.2 Adoption de résolution / PPCMOI / 260, 264 et 270, rue Valois / Construction de trois habitations multifamiliales (H3) dans le cadre d'un projet intégré / Lots 1 545 636, 1 546 143 et 1 546 144 / Zone H3-605 / CCU nº 21-07-92
- 16.3 Adoption de résolution / PPCMOI / 606, boulevard Harwood / Construction d'une habitation mixte (H5) / Lot 1 544 574 / Zone H5-755 / CCU nº 21-07-93
- 16.4 Comité consultatif d'urbanisme / Démission d'un membre / Siège nº 6

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement nº 1806-02 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction de stationnement / Rue Sylvain-Lelièvre
- 18.2 Adoption de second projet / Règlement nº 1275-298 / Zonage / Modification de certaines dispositions de la grille des usages et normes de la zone I1-131 qui sont autorisés dans la classe d'usage « Industrie mixte (I2) »

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale
- 20. Période de questions Élus
- 21. Période de questions Citoyens
- 22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

21-09-774 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et ceux des séances extraordinaires des 15 et 16 septembre 2021 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

21-09-775 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues les 15 et 16 septembre 2021

La mairesse suppléante Josée Clément mentionne que le Conseil a tenu des séances extraordinaires les 15 et 16 septembre 2021 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

21-09-776 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

21-09-777 Autorisation de participation / Découvrir le potentiel de la ville intelligente / UMQ

CONSIDÉRANT la tenue de la formation « Découvrir le potentiel de la ville intelligente » offerte par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en format hybride (en ligne et en classe virtuelle) s'échelonnant du 20 septembre au 5 octobre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la participation des conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Diane Morin à la formation « Découvrir le potentiel de la ville intelligente »;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 250 \$ par déléguées, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par les déléguées à cette fin leur soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

« ADOPTÉE »

21-09-778 Association des locataires de l'Office municipal de l'habitation de Vaudreuil-Dorion / Achat d'une balançoire / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'Association des locataires de l'Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion;

Il est PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant maximal de 798 \$, taxes applicables non comprises, soit versé au Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S.) au bénéfice de l'Association des locataires de l'Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour l'achat d'une balançoire.

« ADOPTÉE »

21-09-779 Servitude / Point d'alimentation d'éclairage / Parties des lots 5 591 972 et 5 598 718 / Projet « Ravin Boisé » / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le déplacement du point d'alimentation pour l'éclairage de la phase 1 du secteur Ravin-Boisé afin de ne pas croiser le réseau Hydro-Québec existant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une servitude en faveur de la Ville sur les parties de lots 5 591 972 (Ravin Boisé S.E.C.) et 5 598 718 (Pénélope Côté);

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir avec Ravin Boisé S.E.C. et Pénélope Côté pour un point d'alimentation d'éclairage sur les parties de lots 5 591 972 et 5 598 718 ayant une superficie totale de 8,3 mètres carrés, et ce, conformément au plan préparé par David Simoneau, arpenteur-géomètre, daté du 21 juin 2021, sous sa minute 13 764, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude soient à la charge de Ravin Boisé S.E.C.

« ADOPTÉE »

21-09-780 Modification à la rémunération du personnel électoral / Élection 2021

CONSIDÉRANT la résolution 20-10-794 prévoyant la rémunération du personnel électoral lors de la prochaine élection municipale adoptée le 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la décision prise par le président d'élection ce jour, conformément au quatrième alinéa de l'article 81.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, afin que la fonction de membre de la table de vérification soit assumée par les scrutateur et secrétaire de chaque section de vote;

CONSIDÉRANT que la durée de l'ouverture des lieux de votation lors du scrutin est passée de 10 h à 10 h 30;

CONSIDÉRANT que la durée de l'ouverture des lieux de votation par anticipation est passée de 8 h à 10 h 30;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir la rémunération du personnel électoral affecté au vote au bureau du président d'élection;

CONSIDÉRANT que les personnes affectées au vote par anticipation et au bureau du président d'élection sont contraintes de revenir effectuer le dépouillement le soir du scrutin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster la rémunération des scrutateurs et secrétaires afin de tenir compte de cette responsabilité supplémentaire;

Il est PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la rémunération des scrutateurs et secrétaires soit ajustée comme suit :

	Dépouillement d'une	Vote au Bureau du	Anticipation,	Scrutin
	boîte supplémentaire	président, incluant	incluant le	
		le dépouillement	dépouillement	
Scrutateur		300 \$	300 \$	260 \$
Secrétaire		300 \$	300 \$	260 \$
Scrutateur	60 \$			
Secrétaire	60 \$			

QUE dans l'éventualité où un secrétaire ou scrutateur ne soit pas présent pour le dépouillement, sa rémunération sera réduite de 60 \$.

« ADOPTÉE »

21-09-781 Piste multifonction / Partie du lot 4 801 600 / Rue des muguets / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une piste multifonction sur la rue des Muguets, entre la chemin Paul-Gérin-Lajoie et le tunnel piétonnier, bonifiant le réseau des voies cyclables de la Ville;

CONSIDÉRANT l'absence de débarcadère devant le CPE Les Petits Mousses (CPE), situé au 2520, rue des Muguets;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville et du CPE d'améliorer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit le déplacement de deux lampadaires et l'ajout d'interdictions limitées de stationnement;

CONSIDÉRANT que le projet nécessite l'établissement d'une servitude d'environ 28 mètres carrés sur le lot 4 801 600 afin d'y construire une piste de 3 mètres de largeur entre le chemin Paul-Gérin-Lajoie et la rue Laure-Gaudreault, le tout conformément au plan préparé par M. Rochon, dessinateur — Génie civil, en date du 14 septembre 2021, dossier NP00333:

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un consentement aux travaux avec le CPE Les Petits Mousses pour la construction d'une piste multifonction et à l'obtention d'une servitude sur une partie du lot 4 801 600, ayant une superficie approximative de 28 mètres carrés, laquelle superficie sera déterminée à la complétion des travaux par une description technique officielle, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE soit acceptée la demande de modification au Règlement relatif au stationnement – RMH 330 (Règlement nº 1806) afin d'y prévoir des interdictions de stationnement pour une durée limitée devant le 2520, rue des Muguets, le tout conformément au plan préparé par Martin Rochon, dessinateur – Génie civil, en date du 1er septembre 2021, dossier NP00333;

QUE le Service de l'aménagement du territoire soit mandaté afin de procéder auxdites modifications;

QUE les frais d'établissement de la servitude soient à la charge de la Ville.

« ADOPTÉE »

21-09-782 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 6 août 2021

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 6 août 2021 totalisant un montant de 565 759,18 \$.

21-09-783 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1686 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 7 septembre 2021, le Règlement d'emprunt n° 1686 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Cardinal et du Canari), ainsi que pour les lots 1 830 824, 1 830 848 à 1 830 851, 1 830 877 et 1 834 272, incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 1 137 000 \$ à ces fins;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 1 089 644 \$ incluant le renflouement du fonds général de 54 482 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

21-09-784 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1687 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'un bâtiment de service et de remplacement d'un système de traitement des eaux usées / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 7 septembre 2021, le Règlement d'emprunt n° 1687 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un bâtiment de service et de remplacement du système de traitement des eaux usées desservant le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Cardinal et du Canari) incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 793 000 \$ à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 781 508 \$ incluant le renflouement du fonds général de 39 075 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

21-09-785 Mouvement de main-d'œuvre

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 8 septembre 2021.

21-09-786 Service des travaux publics / Nomination / Journalier régulier saisonnier

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 10 septembre 2021;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Nicola Pilon soit nommé au poste de journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 21 septembre 2021 au salaire prévu à l'annexe C - classe 6, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Pilon ait une période d'essai de 1 040 heures et qu'il doive obtenir son permis de conduire classe 3 dans un délai de six mois à compter de sa date d'entrée en fonction, cette condition devant être remplie préalablement à sa confirmation dans son poste à la suite de sa période d'essai;

QUE l'adhésion de M. Pilon au régime d'assurance collective s'effectue à compter de son embauche à titre de journalier régulier saisonnier, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective:

QUE des félicitations soient adressées à M. Pilon.

« ADOPTÉE »

21-09-787 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier

CONSIDÉRANT la résolution 20-11-897;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Sylvain Malo, contremaître – Voirie et signalisation, datée du 2 septembre 2021;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. André Montgrain soit confirmé dans son poste de journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics;

QUE des félicitations soient adressées à M. Montgrain.

« ADOPTÉE »

21-09-788 Mandat / Centre de services partagés du Québec / Disposition de biens excédentaires / Autorisation

CONSIDÉRANT que la Ville a en sa possession des biens usagés excédentaires dont elle désire se départir;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la gestion de la vente de ces biens;

CONSIDÉRANT les listes des biens à être vendus datées du 8 septembre 2021 préparées par le chef – Mécanique et le chef aux opérations;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef – Mécanique du Service des travaux publics soit autorisé à mandater le CSPQ afin que soient vendus au plus offrant chacun des items énumérés auxdites listes.

21-09-789 Annulation / Appel d'offres n° 401-110-21-17 / Fourniture et installation d'un module de jeux dans le parc du Manoir

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture et installation d'un module de jeux dans le parc du Manoir, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que le processus d'ouverture des soumissions ne respectait pas la Loi sur les cités et villes (articles 573.1 et 571 (4)), car l'ouverture devait se faire publiquement en présence de 2 témoins;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulé à toutes fins que de droit l'appel d'offres n° 401-110-21-17.

« ADOPTÉE »

21-09-790 Rejet de la soumission / Demande de prix n° 401-110-21-39 / Fourniture et installation de garde-corps et équipements de sécurité pour les toits des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture et l'installation de garde-corps et d'équipements de sécurité pour les toits des bâtiments municipaux, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 8 septembre 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est non conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-39;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit rejetée la soumission déposée et annulée à toutes fins que de droit la demande de prix n° 401-110-21-39.

« ADOPTÉE »

21-09-791 Adjudication de contrat / Appel d'offre n° 401-110-21-66 / Décontamination et démolition d'un bâtiment au 3-5, rue Saint-Michel

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la décontamination et la démolition d'un bâtiment situé au 3-5, rue Saint-Michel, six soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 7 septembre 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres nº 401-110-21-66;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence AM Démolition inc., 261, rue de la Presqu'île, Charlemagne (Québec), J5Z 0B4, pour la décontamination et la démolition d'un bâtiment situé au 3-5, rue Saint-Michel, et ce, pour un montant de 34 492,50 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-66.

21-09-792 Adjudication de contrat / Appel d'offres nº 401-110-21-62 / Fourniture et plantation de végétaux – Arbres gros calibre

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et plantation de végétaux – Arbres gros calibre, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 23 août immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-21-62;

CONSIDÉRANT qu'il y a une différence substantielle entre le montant de la soumission et le montant prévu pour le projet participation citoyenne;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes qui permet à une municipalité de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission dans le cas où elle a reçu, à la suite d'une demande de soumissions, une seule soumission conforme;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pépinière Cramer inc., 1002, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres (Québec) J7T 3A1, pour la fourniture et plantation de végétaux — Arbres gros calibre, et ce, pour un montant de 97 958,70 \$, incluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

21-09-793 Ratification / Modification de l'avis d'interdiction partielle de l'utilisation extérieure de l'eau potable

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 du Règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable (Règlement n° 1623) prévoit que l'utilisation extérieure de l'eau potable du réseau d'aqueduc peut, en partie ou complètement, être interdite en cas de pénurie d'eau anticipée;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la Ville, ainsi qu'aux immeubles d'autres municipalités desservies par le réseau d'aqueduc de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'alléger la restriction d'arrosage décrétée par l'avis d'interdiction daté du 23 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'avis d'interdiction partielle d'utilisation d'extérieure de l'eau potable émis par M Olivier Van Neste, directeur général, le 19 août 2021;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil ratifie ledit avis d'interdiction;

QUE le nombre de permis d'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage de la nouvelle végétation soit limité à 150 en même temps et que la durée de ce permis soit limitée à 14 jours quel que soit le type de végétaux installé;

QUE soit exigé du demandeur de permis qu'il fournisse une preuve photographique démontrant que le terrain n'est pas aménagé ou a subi des dommages;

QUE cette interdiction s'applique à tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc de la Ville de Vaudreuil-Dorion, incluant ceux situés sur les territoires des municipalités de Vaudreuil-sur-le-Lac, l'Île-Cadieux et Saint-Lazare;

QUE demande soit faite aux municipalités desservies d'afficher l'avis d'interdiction et de collaborer avec les représentants de la Ville afin d'en assurer le respect.

21-09-794 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE / Construction d'un bâtiment de service et remplacement d'un système de traitement des eaux usées / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Cardinal et du Canari) / Règlement nº 1687 / Précision à la résolution 21-04-353

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption par la Ville de la résolution 21-04-353, le MELCC a demandé des précisions quant aux engagements pris par cette dernière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des précisions à ladite résolution;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ajoutées les précisions suivantes à la résolution 21-04-353;

- « QUE dès la mise en exploitation de la nouvelle station d'épuration, la Ville s'engage à :
 - transmettre la fiche «Inscription d'une station d'épuration sur la plateforme SOMAEU » dûment complétée au MELCC;
 - mettre en œuvre le programme de suivi exigé par le MELCC pour les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;
 - transmettre les résultats du programme de suivi du MELCC au système SOMAEU;

QUE dans les trois mois suivant la mise en exploitation de la nouvelle station d'épuration, la Ville s'engage à transmettre le document Description des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (DOMAEU) pour cette nouvelle station d'épuration. »

« ADOPTÉE »

21-09-795 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.09 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Trudeau

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement nº 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Trudeau – appel d'offres nº 401-110-21-R1800.09 » totalisant un montant de 109 808,25 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-09-796 Ordres de changement nos 1 à 3 / Appel d'offres no 401-110-21-46 / Travaux de réaménagement du parc Lorne-Worsley

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°s 1 à 3 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réaménagement du parc Lorne-Worsley – appel d'offres n° 401-110-21-46 » totalisant un montant de 9 029,52 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-09-797 Adoption de résolution / PPCMOI / 260, 264 et 270, rue Valois / Construction de trois habitations multifamiliales (H3) dans le cadre d'un projet intégré / Lots 1 545 636, 1 546 143 et 1 546 144 / Zone H3-605 / CCU n° 21-07-92

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 260, 264 et 270, rue Valois;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet intégré de trois bâtiments comportant 21 unités de logement au total, dont 18 possèdent trois chambres à coucher;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement nº 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-07-92 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 9 août 2021 par la résolution 21-08-685;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 26 août 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 7 septembre 2021 par la résolution 21-09-755;

CONSIDÉRANT qu'à la suite l'adoption du second projet, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de le faire par écrit du 17 septembre 2021 à 23 h 59;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement nº 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la construction de trois bâtiments à usage multifamilial (H3) sous la forme d'un projet intégré sur la propriété située au 260, 264 et 270, rue Valois, le tout tel que présenté dans aux documents produits par la firme Infra Planification urbaine (datés de juin 2021 et révisés le 5 et 6 juillet 2021), et ce, aux conditions suivantes :

- desserte et les raccordements aux réseaux de transport d'énergie et de transmission des communications, ou tout autre service public analogue, souterrains pour l'ensemble du projet;
- augmenter les portions de revêtement en maçonnerie sur les murs avant, latéraux et arrière de l'ensemble des bâtiments principaux;
- remplacer le revêtement de clin de vinyle proposé par un revêtement extérieur plus noble (ex.: bois ou revêtement en fibre de bois d'ingénierie) pour l'ensemble des bâtiments du projet (principaux et accessoires);
- réviser le traitement architectural des murs latéraux afin d'y prévoir des détails architecturaux, décoratifs et du relief visant à atténuer l'horizontalité de ces murs;
- aménager un puits privé pour assurer l'arrosage avec de l'eau non potable du gazon et des aménagements paysagers extérieurs sur le site;
- aménager des conduits permettant l'ajout d'éventuelles bornes de recharge pour les véhicules électriques dans l'aire de stationnement;
- aménager une haie adjacente aux propriétés situées au 210 et 212, rue Valois, d'une hauteur minimale de 2,5 mètres à sa plantation, et ce, afin d'assurer la création rapide d'une zone tampon efficace;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

21-09-798 Adoption de résolution / PPCMOI / 606, boulevard Harwood / Construction d'une habitation mixte (H5) / Lot 1 544 574 / Zone H5-755 / CCU n° 21-07-93

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 606, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à construire une habitation mixte (portion du rez-de-chaussée à des fins commerciales et étages à des fins résidentielles) comportant 280 unités de logement;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement nº 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-07-93 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 9 août 2021 par la résolution 21-08-686;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 26 août 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 7 septembre 2021 par la résolution 21-09-756;

CONSIDÉRANT qu'à la suite l'adoption du second projet, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de le faire par écrit du 17 septembre 2021 à 23 h 59;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement nº 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur la propriété sise au 606, boulevard Harwood, le tout tel que présenté aux documents produits par la firme Cormier Lefebvre architectes (document de présentation *Le 606 Harwood* – Projet mixte- Bâtiment résidentiel et commercial, REV. : 1^{er} juillet 2021, et ce, aux conditions suivantes :

- desserte et raccordements aux réseaux de transport d'énergie et de transmission des communications, ou tout autre service public analogue, souterrains pour l'ensemble du projet;
- aménager un puits privé pour assurer l'arrosage avec de l'eau non potable du gazon et des aménagements paysagers extérieurs sur le site;
- fourniture par le promoteur, lors de la vente ou de la location de chacune des unités de logement, d'une case de stationnement desservant chaque unité d'habitation;
- inclure une signalisation précisant que les cases extérieures sont uniquement dédiées aux usagers des espaces commerciaux;
- réaliser des aménagements paysagers, accessoires et complémentaires, de l'ensemble du projet lors de la première phase de développement du projet;
- prévoir l'emplacement des boîtes postales à l'intérieur des immeubles;
- faire approuver le plan de gestion des matières résiduelles et tout aménagement présenté en lien avec ce dernier par les services municipaux;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

21-09-799 Comité consultatif d'urbanisme / Démission d'un membre / Siège nº 6

CONSIDÉRANT le courriel remis par M^{me} Gabriela Cosentino en date du 7 septembre 2021 avisant de sa démission au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M^{me} Cosentino à titre de membre du CCU au siège n° 6, et ce, à compter du 20 septembre 2021;

QUE la Ville remercie M^{me} Cosentino pour son dévouement et le travail accompli au cours de ses nombreuses années comme membre du CCU.

« ADOPTÉE »

21-09-800 Adoption / Règlement nº 1806-02 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction de stationnement / Rue Sylvain-Lelièvre

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1806-02 a été déposé à une séance tenue le 7 septembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement nº 1806-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Sylvain-Lelièvre et retirer à l'annexe B la mention d'interdiction de stationnement limitée sur toutes les pistes cyclables ».

« ADOPTÉE »

21-09-801 Adoption de second projet / Règlement nº 1275-298 / Zonage / Modification de certaines dispositions de la grille des usages et normes de la zone I1-131 qui sont autorisés dans la classe d'usage « Industrie mixte (I2) »

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 septembre 2021 le premier projet de règlement n° 1275-298 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 septembre 2021 à 19 h et qu'elle a été accompagnée d'une consultation écrite tenue du 10 au 20 septembre 2021, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 20 septembre 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 septembre 2021 un second projet de règlement identique au premier;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement nº 1275-298 intitulé :

« Règlement modifiant la grille des usages et normes de la zone I1-131 du Règlement de zonage nº 1275 afin de permettre les agences d'assurances et courtiers en transport lourd de la classe d'usage « Industrie mixte (I2) » »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

21-09-802 Autorisations de la Direction générale

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 8 septembre 2021.

« ADOPTÉE »

21-09-803 Période de questions - Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

21-09-804 Période de questions - Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

21-09-805 Levée de la séance

Il est PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 06 la séance soit levée.

VILLE DE VAUDREUIL-DOI	RION
Josée Clément, mairesse su	ppléante
Marie-Hélène Rivest, notaire Greffière adjointe	.